

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 21 septembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 9 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie-France TALLANDIER.

Le compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2020 a été adopté à l'unanimité.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Le Conseil municipal a :

- Décidé de maintenir à 3% le taux de taxe d'aménagement.
- Décidé d'exonérer de taxe d'aménagement les 7 logements sociaux qui seront construits par l'ODHAC rue Jean Ferrat.
- Autorisé le Maire à signer la nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Crédit Agricole pour le distributeur automatique de billets.
- Créé un poste d'adjoint technique territorial pour le recrutement du responsable du restaurant scolaire et fermé les 3 postes qui avaient été ouverts par délibération le 19 février 2020 dans le cadre du recrutement.
- Créé un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe suite à un avancement de grade et supprimé le poste actuel d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- Cédé la parcelle cadastrée AM 86, située impasse Marcel Aymé à des particuliers possédant la parcelle mitoyenne pour 595,50 €, sachant que les frais de bornage et d'actes notariés sont à la charge des demandeurs.
- Approuvé l'avant-projet définitif pour les travaux d'aménagement rue Jean Ferrat, dont le montant s'élève à 993 003,66 € TTC (maitrise d'œuvre et frais divers compris).

Il a été précisé certains points :

- Un sens de circulation a été instauré pour éviter la sortie des véhicules sur le parking de la gare, à cause du manque de visibilité,
- Des parkings à vélos seront installés, à côté des bornes de recharge pour les véhicules électriques,
- Il sera demandé de rajouter des prises pour la recharge des vélos électriques,
- Le nombre de stationnements est conservé même augmenté,
- Le cheminement piétonnier est prévu,
- Les travaux devraient durer 1 an, avec un commencement vers le mois de février/mars 2021, sachant que les travaux de construction des pavillons ODHAC devraient débuter en avril 2021,
- Le stationnement durant les travaux est évoqué,
- Les fosses pour les arbres seront prévues et les arbres seront plantés par les élèves de CM2 dans le cadre de l'opération « Plante ton arbre ».

- Approuvé l'étude technique détaillée établie par l'ATEC pour la construction de vestiaires et d'un local de convivialité au stade pour un montant de 794 167 € TTC.
 - L'accès des secours se fera par l'accès actuel du gymnase,
 - La réfection du terrain n'a été pas prévue à cause du coût des travaux et de l'inaccessibilité du terrain pendant les travaux,
 - Le boulodrome est-il nécessaire ?
 - Est-ce que 60 m² de local de convivialité pour les autres associations sont suffisants ?
- Demandé des subventions au Conseil Départemental pour :
 - L'éclairage public rue Jean Ferrat pour un montant de 33 918 € TTC,
 - L'aménagement de l'allée des Tilleuls pour un montant de 15 871,20 € TTC,
 - La construction de vestiaires et d'un local de convivialité au stade pour un montant de 794 167 € TTC,
 - L'installation d'une aire de jeux et d'un terrain multisports rue Jean Ferrat pour un montant de 105 722,34 € TTC,
 - La réfection de la façade de l'école élémentaire pour un montant de 11 918,15 € TTC.
- Demandé une subvention au Syndicat Energies Haute-Vienne pour l'éclairage public rue Jean Ferrat pour un montant de 33 918 € TTC.

- Attribué les subventions aux associations communales comme suit :

	Libellé	PROPOSITIONS 2020
- Article 6574	A.C. DE CHASSE	350,00 €
	AMICALE LAIQUE	1 550,00 €
	ARTS ET CULTURE	700,00 €
	A.S.A.B.C	1 650,00 €
	PETANQUE	400,00 €
	CONSEIL LOCAL DES PARENTS D'ELEVES	450,00 €
	CYCLO-CLUB	360,00 €
	KUNG-FU	550,00 €
	PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
	RENCONTRES CREATIVES	1 000,00 €
	CONCILIATEURS DE JUSTICE	65,00 €
		TOTAL

- Nommé les membres du Conseil d'Administration du CCAS : Maurice LEBOUTET, Caroline DUTHU-FILLOUX, Isabelle MONTAGNE, Pierre-Bernard PETITCOLIN, Alexandra MALISSEN.
- Acté la présentation faite par le Maire du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, exercice 2019.

- Approuvé la modification des statuts du CIOL (constitution du bureau avec un Président et 2 vice-présidents).
- Autorisé le Maire à signer la convention de partenariat avec la Communauté de communes du Val de Vienne pour l'achat d'équipements de protection sanitaire (20 visières).
- Demandé une subvention à la CAF pour l'installation d'une aire de jeux et d'un terrain multisports rue Jean Ferrat pour un montant de 105 722,34 € TTC.
- Demandé une subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la réfection de la façade de l'école élémentaire pour un montant de 11 918,15 € TTC.
- Transféré l'exercice de la compétence « Infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » au Syndicat Energies Haute-Vienne.

Questions diverses :

- Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a signé la convention avec le Bâtonnier de l'ordre des avocats pour le point d'accès gratuit au droit, et que les premières consultations auront lieu sur rendez-vous le samedi 3 octobre.
- Richard DOUDET rappelle les manifestations culturelles à venir.
- Sophie BAZO fait un point sur la rentrée scolaire.
- Christian SANSONNET demande si les arrêts du personnel communal sont liés à la crise sanitaire.
Réponse : non.
Il interroge Florian CAMPOURCY sur le compte-rendu de la Commission communautaire « Environnement et déchets », et notamment sur la possibilité de gestion du service de collecte en régie.
- Alexandra MALISSEN informe le conseil d'une formation initiée par le CNFPT « Bien débiter le mandat » ouverte à tous les élus.
Elle informe l'assemblée d'une démarche en cours de différentes associations de parents d'élèves pour le manque de places à l'accueil de loisirs sans hébergement.
- Pierre COLOMBET évoque le projet de peinture de la rampe d'accès au restaurant scolaire située dans la cour de l'école élémentaire par les élèves.
Il demande également si l'église pourrait être utilisée pour les auditions du CIOL ou d'autres concerts. Réponse : non, car le Prêtre s'y refuse catégoriquement.
Il regrette que le carrefour du Panorama n'ait pas été réalisé en enrobés à chaud. Réponse : le coût était plus important.
- Jean-Claude SAINTONGE informe l'assemblée de son élection de délégué titulaire au Syndicat Energies Haute-Vienne.
- Jean-Christophe ARTIAGA fait une synthèse de la réunion de la commission Vie Associative.

A Bosmie-L'Aiguille, le 28 septembre 2020

La secrétaire de séance


Marie-France TALLANDIER